

Sécurisation de la RN5 sur le secteur Ilet Furcy Construction de 2 ouvrages d'art modulaires avec raccordements RN5 /RN1005

Commune de Saint-Louis

DEPARTEMENT DE LA REUNION (974)

DOSSIER DE DEMANDE DE DEROGATION ESPECES PROTEGEES

Article L.411-2 du Code de l'Environnement

CERFA n°13 617*01

de demande de dérogation pour la coupe, la cueillette, l'arrachage, l'enlèvement de
spécimens d'espèces végétales protégées



DEMANDE DE DÉROGATION

POUR LA COUPE* L'ARRACHAGE*
 LA CUEILLETTE* L'ENLÈVEMENT*
DE SPÉCIMENS D'ESPÈCES VÉGÉTALES PROTÉGÉES

* cocher la case correspondant à l'opération faisant l'objet de la demande

Titre I du livre IV du code de l'environnement
 Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
 définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ

Nom et Prénom :

ou Dénomination (pour les personnes morales) : REGION REUNION

Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : représentée par sa Présidente, MME. BELLO HUGUETTE

Adresse : N° Rue Avenue René Cassin Moufia B.P 67190
 Commune SAINT-DENIS
 Code postal 97 801 CEDEX 9

Nature des activités :

Qualification :

B. QUELS SONT LES SPÉCIMENS CONCERNÉS PAR L'OPÉRATION

Nom scientifique Nom commun	Quantité(1)	Description (2) CF. DOSSIER JOINT : CHAPITRE 4
B1 <u>Dombeya acutangula</u> <u>MAHOT TANTAN</u>	8 individus	Après adaptation du plan masse, aucun individu ne se trouve dans l'emprise des aménagements. Les individus demeurent néanmoins proches. 4 d'entre eux sont des plantules qui pourraient nécessiter une transplantation en cas de constat de dépérissement lors des travaux Cf. DOSSIER JOINT
B2 <u>Asplenium phillipsianum</u> <u>DORADILLE DE PHILLIPS</u>	1 station : entre 30 et 50 individus	L'ensemble des individus se situent dans l'emprise du projet. L'évitement suite à leur découverte au démarrage des travaux n'est pas possible. Les spécimens seront collectés avant défrichage pour replantation sur une zone propice du secteur. Cf. DOSSIER JOINT
B3 <u>Hibiscus ovalifolius</u> <u>KETMIE A FEUILLES OVALES</u>	entre 40 et 50 individus	La plupart des individus se situent aux abords immédiats d'ouvrages existants dont la réhabilitation s'avère nécessaire. L'évitement n'est pas possible. Les spécimens seront collectés avant défrichage pour replantation sur les zones de renaturation. Cf. DOSSIER JOINT
B4		
B5		

(1) poids en grammes ou nombre de spécimens
 (2) préciser la partie de la plante récoltée

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE L'OPÉRATION *

Protection de la faune ou de la flore	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input checked="" type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Inventaire de population	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input type="checkbox"/>
Etude phytoécologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Etude génétique	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input checked="" type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/>

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : La demande s'inscrit dans le cadre du projet de sécurisation de la RN5 au droit de l'ilet Furcy (Cf. DOSSIER JOINT : CHAPITRE 2 Etudes et retours d'expérience ont permis de proposer les mesures les plus adaptées pour éviter, réduire ou supprimer les impacts (Cf. DOSSIER JOINT : CHAPITRE 5). Le projet prévoit notamment de conserver par transplantation les individus n'ayant pu être évités.

Suite sur papier libre

D. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE L'OPÉRATION

Préciser la période ou la date : Les individus seront collectés préalablement aux défrichements soit en mars 2026. Ils seront mis en jauge et entretenus en pépinière pendant la durée des travaux en vue de leur replantation sur les zones de renaturation dont la mise en œuvre est envisagée courant 2026 jusqu'à mi-2027

E. QUELLES SONT LES CONDITIONS DE RÉALISATION DE L'OPÉRATION *

Arrachage ou enlèvement définitif Préciser la destination des spécimens arrachés ou enlevés :

Arrachage ou enlèvement temporaire avec réimplantation sur place
avec réimplantation différée

Préciser les conditions de conservation des spécimens avant la réimplantation :

Les spécimens seront collectés par un pépiniériste professionnel ou par le CBNM. Ils seront maintenus et entretenus pendant toute la durée du chantier au sein de la pépinière de ces structures. L'intervenant tiendra à jour un registre d'entretien et de suivi individuel des spécimens (numérotés)

Préciser la date, le lieu et les conditions de réimplantation :

Les spécimens seront replantés au niveau des zones de renaturation dont la réalisation est envisagée aux abords du projet suite à la phase de travaux

soit courant 2026 jusqu'à mi-2027. CF DOSSIER JOINT : CHAPITRE 5 - Mesure compensatoire

Suite sur papier libre

EI. QUELLES SONT LES TECHNIQUES DE COUPE, D'ARRACHAGE, DE CUEILLETTE OU D'ENLÈVEMENT

Préciser les techniques :

Les végétaux seront prélevés manuellement. Une attention particulière sera portée à la préservation du système racinaire. Suite empotage, arrosage et étiquetage avec numéro de suivi unique, ils seront immédiatement transportés vers la pépinière d'accueil. CF. DOSSIER JOINT : CHAPITRE 5 - Transplantation

Suite sur papier libre

F. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DE L'OPÉRATION *

Formation initiale en biologie végétale Préciser :

Formation continue en biologie végétale Préciser :

Autre formation Préciser :

L'opération sera réalisée par un pépiniériste professionnel justifiant de compétence spécifique aux végétaux indigènes de l'étage semixérophile OU par le CBNM, sous l'encadrement de l'ingénieur écologue mandaté par le maître d'ouvrage

G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPÉRATION

Régions administratives : La Réunion

Départements : La Réunion (974)

Cantons :

Communes : Saint-louis (97450)

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPÉRATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Réimplantation des spécimens enlevés Mesures de protection réglementaires

Renforcement des populations de l'espèce Mesures contractuelles de gestion de l'espace

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : CF. DOSSIER JOINT : CHAPITRE 5

Études et retours d'expérience ont permis de proposer les mesures les plus adaptées pour éviter, réduire ou supprimer les impacts. Le projet a été localement modifié afin de permettre l'évitement des individus de Dombeya. Les défrichements seront précédés d'un important et délicat travail de transplantation des individus n'ayant pu être évités. Cette intervention et l'entretien des végétaux seront réalisés par un pépiniériste professionnel ou par le CBNM. La mise en œuvre d'un chantier exemplaire en termes de maîtrise des nuisances et des pollutions permettra de limiter les risques de dégradation des stations maintenues en lisière du projet. En mesure compensatoire, le projet prévoit la renaturation de 6000 m² avec la plantation d'espèces caractéristiques de forêt semi-sèches. Les individus prélevés y seront replantés et les effectifs pourront être renforcés avec des individus issus de pépinière selon disponibilité.

Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser :

Accompagnement environnemental global du chantier (mission de coordination environnementale)
Accompagnement écologique spécifique des transplantations et défrichements ;
Suivi écologique des spécimens transplantés et zones de renaturation pendant 5 ans.

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à
le.....
Votre signature